



SECTION
DES
PYRÉNÉES
ATLANTIQUES

Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 64 au CSAL du 13 janvier 2023.

Monsieur le Président,

Permettez-nous avant toute chose, de vous présenter nos meilleurs vœux en espérant la fin prochaine des suppressions d'emplois, l'arrêt des restructurations dogmatiques et disparitions de services, l'amélioration des conditions de travail de nos collègues, leur reconnaissance professionnelle par le biais de l'élargissement des promotions et l'augmentation substantielle des salaires afin de combler les 41 % d'inflation subie depuis 2000.

Par contre, le gouvernement entend garder « ses meilleurs vieux » à notre **COR** (Commission d'Orientation des retraites) défendante.

Après avoir battu en retraite, la réforme revient sur le devant de la scène. Le rapport de la **COR** ne saurait justifier de travailler plus longtemps. Ce dernier n'indique rien d'alarmant quant à notre système de retraite. Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, et ce, malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros. Si le solde global du régime risque de se dégrader après 2023, ce n'est que faiblement (entre 0,5 % et 0,8 % du PIB) et de manière contrôlée avant un retour à l'équilibre après 2030 !

Les économistes alarmistes ont la mémoire courte. En 2017, les prévisions étaient quasi-identiques. Nos dirigeants de l'époque reconnaissaient que parce que le problème n'était pas financier, une réforme plus profonde pouvait être envisagée.

S'il s'agit de financer la dépendance, sujet important au demeurant, elle doit s'effectuer avec la mobilisation de moyens financiers autres que le salaire différé des salariés (publics/privés).

FO-Dgfp64 s'opposera à tout relèvement de l'âge de départ à la retraite et exige dans un premier temps le retour aux 40 annuités avec un départ à 60 ans, sans décote, et s'inscrira dans le mouvement intersyndical de mobilisation du 19 janvier 2023.

Concernant le présent CSAL l'ordre du jour nous paraît très chargé, trop chargé.

Vous avez, sur notre questionnement maintes fois répété que nous aurions autant de réunions que nécessaires afin d'évoquer tous les problèmes.

Aujourd'hui, nous constatons qu'il y a deux réunions l'une programmée à 9h00 concernant les restructurations et disparitions de services, l'autre à 14h30 afférente aux suppressions d'emplois.

Les élu(e)s **FO-Dgfp64** vous demande de reporter le CSA emploi à une autre date, afin de prendre le temps d'examiner les « restructurations ». En effet, votre projet est sensiblement différent de celui présenté en 2019 par l'ancienne directrice.

Par ailleurs, nous souhaiterions également que les ordres du jour relevant de la formation spécialisée ne soient pas soustraits systématiquement à cette dernière afin de « faire l'économie » d'une réunion.

De manière générale, en l'absence de règlement intérieur, nous proposons d'acter, ce jour, le principe de 4 réunions à minima en formation spécialisée à l'instar de ce qui se faisait au CHS-CT.

La formation spécialisée doit avoir toute sa place indépendamment des réunions CSA à moins que le dialogue social ne soit réduit à sa plus simple expression.

Nous souhaiterions que la programmation des réunions respectent les délais de route de nos camarades les plus éloignés quant au début et à la fin du CSAL mais également le temps de la pause méridienne.

Autre sujet, le NRP considéré comme la « potion miracle à la santé fragilisée de la DGFIP » se poursuit en 2023 au Pays Basque, désormais instaurant de plus en plus « d'antennes ».

Nous avons cru comprendre que la finalité d'un SGC était de regrouper les agents de manière à ce que les conditions de travail en soient améliorées.

Les élu(e)s **FO-Dgfp64** constatent une fois de plus, que la promesse d'antennes pérennes n'engagent que ceux qui les écoutent.

Si dans un premier temps, certains collègues ne sont pas soumis à l'obligation de mobilité, l'administration fait au passage l'économie des primes de restructurations et affiche auprès des élus et des usagers une présence « symbolique » des services publics dont France Services prendra à moyen terme le relais.

Ironie de l'histoire, l'administration pour justifier de ses réformes n'a cessé de stigmatiser les petites Trésoreries considérées comme « non-viables » pour finir par les transformer en antennes de même taille.

Au final, nous constatons une dégradation des conditions de travail de nos collègues qui conduisent à des regroupements de SGC dans d'autres départements.

Ce **Nouveau Remède de Proximité** n'est en fait qu'un cautère sur une jambe de bois.

En effet, les restructurations à la DGFIP sont la conséquence des suppressions d'emplois et non le souhait de moderniser. La preuve n'est plus à établir, dans la mesure où le gouvernement se refusant à créer des emplois dans la sphère publique, déficit budgétaire oblige, recourt simplement aux transferts d'emplois d'une administration vers une autre. La DGFIP est devenue, depuis sa création, le réservoir de certains Ministères dits « prioritaires ».

Ces suppressions d'emplois mettent en difficulté l'ensemble des services (restructurés ou pas), créent des dysfonctionnements, des tensions, hors et dans les services, amènent les unités, contre leur gré, à diminuer les heures d'ouverture au public.

Au final, les restructurations des divers services (**SIP, SIE, SGC, etc.**) auront emporté à chaque fois des suppressions d'emplois et une augmentation des charges.

Le palliatif se traduit pour partie en un recrutement de contractuels par « contrat de projet » sous-payés, taillables et corvéables à merci que l'administration renvoie au bout de quelques années.

FO-Dgfp est et sera très attentive au sort de nos collègues contractuels et ne cessera pas de combattre la précarité de leur statut.

En 15 ans de « vie commune », les agents de la DGFIP auront connu environ 25 000 suppressions d'emplois. Pour la Ddfip64 ce sera cette année 15 emplois en moins, puisqu'il convient, à notre sens, de « neutraliser » la deuxième phase de démétropolisation (PNSR) et le transfert de la taxe d'urbanisme.

Sur le sujet de la liquidation des taxes d'urbanisme, une enquête réalisée début 2022 auprès des chefs de service en charge de la fiscalité de l'urbanisme au MTE a fait remonter que 61 % des 446 agents ne souhaitaient pas suivre la mission à la DGFIP.

Là où 446 agents étaient nécessaires à l'accomplissement de cette tâche, la Dgfp a estimé qu'il n'en fallait que 290 ETP (équivalent temps plein). Le compte n'y est pas, sans compter que les volontaires ne se bousculent pas !

Quant à l'ANF « Accès des Notaires au Fichier immobilier » permettant le traitement automatisé des demandes de renseignement des offices notariaux et des états réponses qui leur sont

retournés, il conduira, selon vous, à un allègement des tâches. Nos collègues espèrent que cette mesure améliorera leurs conditions de travail et ne sera pas une opportunité pour l'administration de justifier de futures suppressions d'emplois.

Nous vous demanderons Monsieur le Président service par service, poste par poste restructuré ce qu'il advient de nos collègues, de leurs charges de travail et de leur position administrative, la notion de « pas de changement fondamental » sur les fiches des restructurations étant devenu un « leitmotiv ».

Vous comprendrez aisément, Monsieur le Président que pour les représentants **FO** ce Nouveau Réseau de Proximité est un véritable démantèlement du réseau de la DGFIP, un abandon programmé et progressif de la plupart de nos missions. Missions jusqu'à présent exercées au service de l'ensemble de la population sur quelque territoire qu'elle se trouve et gage de neutralité de la Fonction Publique d'Etat.

Après ce constat de l'asphyxie de nos services, vous nous permettrez d'évoquer les questions environnementales. Le gouvernement souhaite mettre en place un plan de sobriété énergétique.

FO-Dgfip64 y voit surtout un affichage, sans réels moyens financiers.

Force est de constater que beaucoup de mesures « gadgets » ou encore contraire aux intérêts des salariés sont imposées en dehors de toute concertation.

Demander aux agents de rouler à 110km/h plutôt que 130 sur autoroute avec restitution du temps additionnel pose questionnement. En effet, l'administration s'est-elle interrogée à l'époque des restructurations sur les conséquences de l'éloignement du salarié de son lieu de travail ?

L'État employeur, s'il applique ces mesures va contribuer, à l'aggravation de la dégradation des conditions de travail des fonctionnaires, à savoir :

- réduction du chauffage à 19° avec test jusque 18° les jours Ecowatt rouge ;
- suppression de l'eau chaude dans les sanitaires ;
- organisation de jours de fermeture de bâtiment par le biais du recours au télétravail forcé.

Après les suppressions d'emplois, les réformes et restructurations imposées voici désormais les restrictions énergétiques.

Fermer des bâtiments en généralisant le télétravail imposé n'est pas acceptable. D'une part, le transfert d'un chauffage collectif vers des chauffages individuels est un non-sens énergétique. D'autre part, cela a pour effet de reporter les dépenses sur les personnels.

Ce ne sont pas les 38 cents d'augmentation de l'indemnité journalière de télétravail décidée unilatéralement par le gouvernement qui compenseront les frais de chauffage et d'électricité de nos collègues.

Le gouvernement serait avisé de s'inquiéter du pouvoir d'achat de ses personnels.

A ce titre **FO**, rappelle que pour retrouver la valeur réelle du point d'indice du 1er janvier 2000, il serait nécessaire de l'augmenter de 23,4 % !

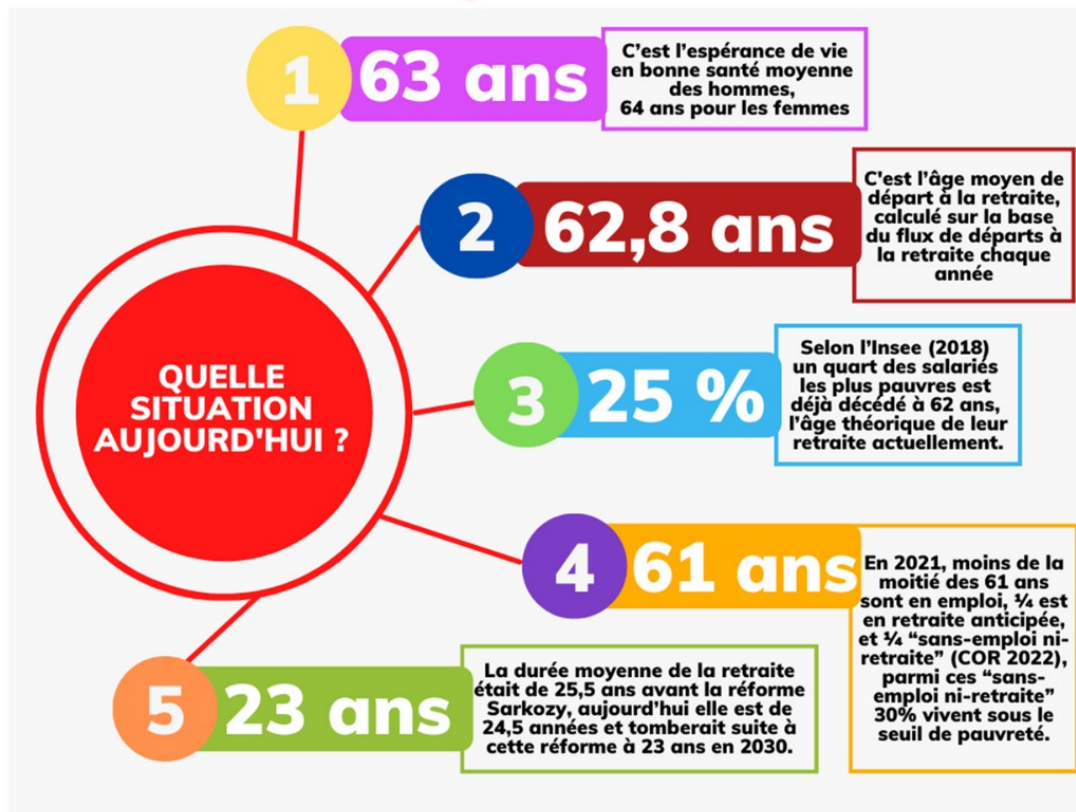
FO-Dgfip64 attire une nouvelle fois votre attention sur le fait que « nos vieux bâtiments » mériteraient des travaux d'isolation dignes de ce nom afin que nos collègues puissent travailler dans de bonnes conditions.

FO-Dgfip64 ne peut que souscrire au constat de nos camarades **FO Fonction Publique** sur le fait que « *le plan de sobriété énergétique appliqué à la Fonction publique s'inscrit dans un vaste plan d'austérité qui a des conséquences catastrophiques tant sur les revenus et les pensions que sur les conditions de travail des agents publics* ».

FO-Dgfip64 soutient les revendications de nos camarades **FO Fonction Publique** afin de mettre en place une politique environnementale respectueuse des conditions de travail des salariés et synonyme d'un véritable progrès social.

RÉFORME DES RETRAITES, POUR FO C'EST NON !

La vérité par les chiffres



Si la réforme des retraites est pour le gouvernement la mère des réformes, pour FO, les retraites seront la mère des batailles !

LA SOLIDARITÉ, C'EST AUSSI DONNER UN AVENIR AUX JEUNES !

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 19 JANVIER 2023